



Presidency of Georgia  
Council of Europe  
November 2019 – May 2020  
Présidence de la Géorgie  
Conseil de l'Europe  
Novembre 2019 – Mai 2020



## Discours de Thomas Andersson, Suède (R, GILD)

M. le Président,

Madame la Présidente de la Conférence des OING,

Chers collègues,

C'est un plaisir pour moi de participer en ligne à la Conférence internationale sur la participation civile à la prise de décision.

Je suis ici aujourd'hui en tant que rapporteur sur la participation civile représentant le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe. Dans mon pays, la Suède, je suis le président du Conseil régional de Jämtland et Härjedalen.

Avant de commencer ma présentation, j'aimerais remercier la présidence géorgienne du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe d'avoir organisé cet événement, qui nous donne l'occasion de présenter la contribution spécifique du Congrès à ce sujet au niveau des collectivités locales et régionales.

L'une des préoccupations majeures des démocraties modernes est l'aliénation des citoyens de la politique, et il fait partie des responsabilités des représentants élus les plus proches des citoyens de maintenir leur engagement.

La participation de la société civile constitue une composante essentielle du processus démocratique. Elle offre aux citoyens une voie alternative, à côté de celles offertes par les partis politiques et les lobbies. Elle leur permet de faire valoir leurs points de vue et leurs intérêts dans le processus décisionnel.

En tant qu'autorités locales et régionales, nous devons cibler et garantir la participation à tous les niveaux, de la simple information à la consultation, au dialogue et enfin au partenariat.

Nous reconnaissons que le partenariat est la forme la plus élevée de participation civile à la prise de décision. Il implique un partage des responsabilités à chaque étape du processus politique, de l'établissement de l'ordre du jour à la mise en œuvre des initiatives politiques.

Le partenariat local constitue un outil majeur à cet égard. Il réunit tous les acteurs concernés (société civile, ONG, gouvernements locaux) dans le but d'améliorer une situation donnée dans une zone locale. Il donne également à chaque communauté la possibilité de travailler sur une certaine question par une approche directe plutôt que par des systèmes de délégation.

Pour souligner l'efficacité de cet outil, je voudrais vous donner quelques exemples de bonnes pratiques de coopération au niveau local et national :

- En 2013, dans le cadre de la Semaine Européenne de la Démocratie Locale (SEDL), la municipalité de Büyükçekmece, en Turquie, a créé trois nouveaux conseils pour les enfants, les jeunes et les femmes afin de promouvoir une participation plus active. L'objectif principal était de rassembler les citoyens, de discuter de leurs souhaits et de leurs besoins et de leur donner la possibilité de proposer des solutions aux institutions autorisées. Ces réunions leur ont en effet permis de participer activement au processus d'élaboration des politiques et de mettre en œuvre leurs idées, renforçant ainsi leur coopération avec le gouvernement local.
- Au niveau national, un exemple de ce type concerne l'implication des citoyens dans les affaires publiques. Suite à la vague verte de ces dernières années, la Croatie a créé le service de téléphone vert dans le but d'impliquer les citoyens dans le processus d'identification et de résolution des problèmes environnementaux. L'idée principale est ici de faire coopérer les citoyens avec les départements et services des autorités locales afin d'encourager leur participation active et leur activisme politique.

Ces exemples montrent que lorsque la volonté et les moyens sont là, les citoyens participent aux affaires qui les concernent et tout le monde y gagne.

Je voudrais maintenant attirer votre attention sur une catégorie spécifique de population dont la participation est vitale pour l'avenir de nos sociétés démocratiques. Je veux parler des jeunes.

Je voudrais dire quelques mots dans ce contexte sur la responsabilité que nous avons, en tant que collectivités locales et régionales, de promouvoir la participation des jeunes au processus décisionnel et d'aider les jeunes à réaliser pleinement leur potentiel en tant que membres autonomes de la société.

C'est pourquoi, depuis 2014, nous avons des jeunes délégués dans notre Congrès dans le cadre de notre stratégie de "rajeunissement de la politique". Ils représentent leur pays et participent à nos sessions, commentent les rapports, posent des questions lors des réunions des commissions et participent aux conférences en tant que co-délégués. Leur rôle a évolué au cours des cinq années où nous avons travaillé avec eux et nous chercherons des moyens d'étendre leur action et d'évoluer vers une prise de décision plus collaborative.

C'est également la raison pour laquelle nous reconnaissons que le travail de la jeunesse et les délégués à la jeunesse, qu'ils soient employeurs municipaux ou bénévoles, contribuent de manière cruciale à l'autonomisation et à l'engagement des jeunes dans le développement de sociétés inclusives et démocratiques.

J'aimerais profiter de cette occasion pour souligner la coopération fructueuse que nous avons eue avec les organes de jeunesse du Conseil de l'Europe et en particulier le Conseil consultatif sur la jeunesse avec lequel nous collaborons à l'élaboration d'un rapport sur le travail de jeunesse qui sera adopté par le Congrès en octobre 2020.

Avant de conclure, j'aimerais dire quelques mots sur la collaboration entre le Congrès et la Conférence des OING sur le Code révisé de bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel.

Le Code révisé - tel qu'adopté par nos deux institutions en 2019 - est un instrument qui définit un ensemble de principes généraux, de lignes directrices, d'outils et de mécanismes.

S'il est utilisé efficacement, il peut être un outil puissant pour guider notre action sur le terrain.

Il est conçu pour aider les autorités locales et les organisations de la société civile à engager un dialogue et une coopération efficaces. Son but est de permettre aux autorités publiques et à la société civile de travailler ensemble afin de renforcer les droits de l'homme et de parvenir à la démocratie. Il s'appuie sur les expériences pratiques des ONG de toute l'Europe, et sur le partage de leurs bonnes pratiques et de leurs méthodes valables pour s'engager avec les autorités publiques.

Nous, au Congrès, l'avons approuvé et encouragé dès le début, car nous avons toujours reconnu l'importance de la participation des citoyens à la vie publique comme moyen d'assurer le contrôle démocratique de l'autorité publique.

Concernant la mise en œuvre du Code révisé par les collectivités locales et régionales et par les initiatives et organisations civiles dans le présent et dans tout scénario futur, nous devons reconnaître que nous opérons dans un environnement social en rapide évolution, fortement influencé par l'essor des technologies numériques.

Le développement de l'internet offre de nouvelles options de participation très utiles au public, telles que la gouvernance en ligne ou les médias sociaux.

Il faut explorer de nouvelles formes de participation civile non organisée, de participation des citoyens à la vie de la communauté et de mouvements de base. En effet, ils ont souvent un aspect local qui a été négligé ces dernières années.

Une chose à souligner ici est que le processus participatif doit être efficient et efficace. Ce processus exige une évaluation et un suivi des résultats, et le nouveau code vise à aborder plus clairement ce processus de suivi. C'est pourquoi nous avons encouragé les États membres à soutenir l'utilisation du code par les autorités locales et par les initiatives de la société civile.

Mesdames et Messieurs

La participation des citoyens est le pilier le plus solide d'une démocratie qui fonctionne.

Les approches descendantes ne fonctionnent que jusqu'à un certain point.

Nous devons ouvrir des espaces et définir des procédures pour une coopération plus systématique avec les citoyens et transmettre leurs préoccupations aux instances dirigeantes de l'Europe.

Je vous remercie de votre attention.